

MAIRIE de  
SAINT-JEAN-SAVERNE

57 Grand Rue - 67700



**ARRETE MUNICIPAL N°2024-03**

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement, nécessitent la mise en place d'une circulation réglementée, rue de Phalsbourg au niveau du n°21.

VU la demande du SDEA sise à SAVERNE en date du 25mars 2024, en charge de ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1** A partir du 02/04/2024 et pour toute la durée des travaux d'environ 15 jours la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, rue de Phalsbourg au niveau du n°21, comme suit :

- La circulation et stationnement des véhicules est interdit sur toute l'emprise du chantier

**Article 2** Le SDEA est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.

**Article 3**Ampliation du présent arrêté est communiquée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne  
Monsieur le Directeur Département du SDIS  
Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale d'Aménagement de Saverne  
Aux demandeurs  
et affichée selon les coutumes

Fait à Saint-Jean-Saverne, 27/03/2024  
Le Maire,  
Jean GOETZ

